

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Elle peut valoir 14 Louis et demi pour le plus, tout compris.*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Elle est en argent. Chaque enfant apporte à l'école une bûche de bois par jour, pendant l'hiver, et le Regent peut se procurer du bois à la montagne, à ses frais, comme un Communier.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie fera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ce qu'atteste pour foi de la vérité
Jean Bâst Soutter
Regent à Roche
le 13 Mars 1799.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

1° à Rennaz, ~~~~~

a. un village,

b. une Commune, ~~~~~

Paroisse de Noville; il y a un aide d'Agent de celui de Noville, p. les deux Communes de Noville & de Rennaz, il sont réciproquement Communiers des deux Endroits qui entièrement séparés pour les fonds & Bourse

2. District d'Aigle,

c. Canton du Lemaz,

2° La Grange aux Filles, à la Grange Neuve huit minutes,

c.

3° La Grange aux Filles, la Grange Neuve,

a. De la Grange aux Filles à Rennaz, huit minutes, et de la Grange Neuve à Rennaz 7 minutes

b. De la Grange aux Filles 1. enfant
de la Grange Neuve 2. enfants,

Rennaz

(2)

4^e Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5^e Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?6^e Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?7^e Livres élémentaires, lesquels font en usage?8^e Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?9^e Durée de l'école chaque jour?10^e Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11^e Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4^e De Rennaz, à Villeneuve, ^{1/2} heure, et de Rennaz, à Noville ^{1/2} heure, et de Rennaz, à Chesel, 1 heure, et de Rennaz, à Roche, ^{1/2} heure,
 a. Villeneuve, Noville, Chesel, Roche,
 b. De Roche à Villeneuve 1 heure, de Villeneuve à Noville ^{1/2} heure, de Noville à Chesel 1 heure, et de Chesel à Roche, 1 heure,

5^e Les prières, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'orthographe, Chant des psaumes, Principes de la Religion Chrétienne, la St. Bible
 6^e Une Ecole par jour toute l'année,

7^e La St. Bible, les Catechismes, l'histoire de J. C. et les psaumes,
 8^e Toujours comme de l'ancien régime,

l'Ecole dure trois heures par jour, Les enfans sont classés en parties,

11^e ~~Instituteur~~ un
 a. Les Prépôtés de la Commune, avec le Pasteur de la Paroisse de Noville
 b. De Cheseaux District d' Echallens
 c. Jean Christophe Joyet,

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12^e Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles,
 b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13^e Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14^e Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?15^e Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

100

d. 47 ans en Juillet 1799.

e. une fille en bas âge,

f. Depuis la St. martin 1797.

g. Toujours à Roche, Cultivateur,

h. 0.

12^e Trente enfans, 16 garçons, 14 filles,

a. En hiver de même; } 15 Mois moins
 b. En été de même; } 15 Mois en Eté
 h. point.

13^e 0.

a. 0.

b. 0.

c. Le Recteur de la Bourse des Pauvres, paye annuellement 18 francs 7/8, et la Commune fait le reste,

d. Les enfans non Communiers aux nombres payent annuellement 8 br.

15^e Point.

a. 0.

b. La Commune est obligée de donner une à cet effet.

c. Le Syndic en Charge fournit la flamme (lui) et la Commune paye annuellement huit francs.

d. Le Syndic en Charge qui la fournit, et le Regent pourvoit à ses frais, a son logement chez lui à Roche, Dou il est obligé de transporter tous chaque jour,

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16° 90 francs tout compris,

En argent,

B. 0.

a. 0.

b. 0.

c. 0.

d. De la Caisse de Commune,

e. 0.

f. 0.

g. 0.

h. 0.

Je n'ai point de remarque à faire

Jean Christophe Joyet,
Régent à Rennaz,
District d'Aigle,

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Noville

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Chef lieu de la Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse et Agence de Noville

d. District

d'Aigle

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Le hameau de Crébélay, les fermes de Pénauza, Grangettes, et les Lents.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le hameau de Crébélay, les fermes de Pénauza, Grangettes, et les Lents.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Un bon quart de lieu. Soit les uns ou les autres

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Crébélay, où le Régent de Noville fait quatre fois le tour par semaine en 2 1/2 heures, 2 qui y viennent de puis la ferme des Lents. La ferme de Pénauza en a 2 qui viennent à Noville

Noville

101
J. 51